

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 21 juin à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12 juin 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Non pourvu
34	18	9	18	27	1 (Peyrat-le-Château)

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, CHABANAT Christine, DUGAY Marie, DUMONT-ST-PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal a donné pouvoir à BIDAUD Jean-Michel, BOUR Coline a donné pouvoir à MUZETTE Thierry, CHADELAUD Michel a donné pouvoir à ECHASSERIEAU Vincent, COLIN Juliana a donné pouvoir à LEVET Elise, COUPET Georges a donné pouvoir à BESNIER Michelle, DELEFOSSE Laurent a donné pouvoir à MALET Patrick, PLAZANET Mélanie a donné pouvoir à SIMON Philippe, SALAGNAT Michèle a donné pouvoir à LENOBLE Monique, THEYS Michel a donné pouvoir à DUMONT-ST-PRIEST Hubert.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : ANOMAN Matthieu, BRUN Patrick, CHAMPAUD Marc, GORA Richard, LOURADOUR Patricia, SIMON Isabel.

Non pourvu : Commune de Peyrat-le-Château

Secrétaire de séance : MALET Patrick

FINANCES

Délibération n° 79-2024 : Budget Principal – Décision modificative n°1

Monsieur ECHASSERIEAU propose un projet de décision modificative et additive n° 1 – 2024 pour le budget Principal

Considérant que le budget principal dans l'attente d'un budget annexe assainissement a perçu à tort la somme de 40 600 € en subvention et qu'il convient de reverser cette somme au Budget Annexe SPAC.

Cette décision modificative a pour objet des virements de crédits budgétaires.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLES	DETAIL	FONCTION	MONTANT
673	Titre annulé sur exercice antérieur	020	+ 20 600€
TOTAL CHAPITRE 67 – CHARGES SPECIFIQUES		020	21 6000 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT + 20 600,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLES	DETAIL	FONCTION	MONTANT
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	020	+ 20 600 €
TOTAL CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES		020	40 600 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT + 20 600,00 €

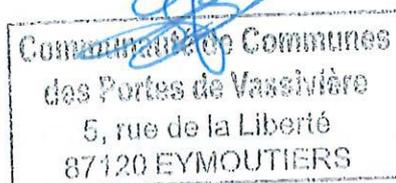
Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- ADOPTER la décision modificative n° 1– 2024 pour le budget Principal comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 24 juin 2024

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE



Acte rendu exécutoire le : 24 JUIN 2024

Publié le : 24 JUIN 2024